

© Photo Philippe Matsas

entretien avec...

Patrick Baptendier

Halte à l'hypocrisie !

Patrick Baptendier, ex-gendarme, a créé sa propre structure d'investigation en 2003. Son cœur de métier ? La réalisation de missions de surveillance pour le compte de cabinets d'IE. Son avantage compétitif ? Des liens poussés avec plusieurs services officiels qui, selon ses dires, lui ont fourni des données théoriquement couvertes par le secret administratif. Mis en cause par la Justice dans une affaire tierce, il a décidé de jeter un pavé dans la mare et de dénoncer dans un livre-témoignage les écarts entre proclamations de façade et agissements de coulisses. Son livre a fait sensation. Amplement repris et commenté dans la grande presse, il a relancé le débat sur la moralisation de l'IE hexagonale. Brève synthèse de l'entretien mené par Veille Magazine.

Votre cabinet s'appelait Iris Consultants. Comment définiriez-vous ses activités ?

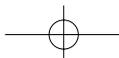
Mon cabinet a été créé en 2003. Je ne faisais pas à proprement parler de l'IE. Je réalisais des missions de renseignement pour le compte de cabinets d'IE ayant pignon sur rue. Les dirigeants de ces structures, lorsqu'ils s'expriment en public, dans les colloques, sur les plateaux de radio ou de télé, devant des étudiants, prétendent appliquer de grands principes éthiques. L'expérience me montre qu'il ne faut pas trop se fier à leurs engagements. Il y a beaucoup trop d'hypocrisie actuellement et c'est

contre ça que je me bats. Cela dit, à l'origine, je faisais pas mal de renseignement de terrain, de type filature de patron ou de cadre sup. Rien d'autre.

Dans votre livre (*), vous racontez également que le contre-espionnage vous aurait fait travailler comme agent de pénétration, afin de surveiller de près les agissements de tel ou tel cabinet d'IE. Comment se serait opérée cette ré-orientation ?

On m'a contacté, puis proposé de réaliser des infiltrations. En échange, on me garantissait un accès régulier à toutes sortes de données extraites des fichiers officiels et des fichiers confidentiels auxquels la police a accès. Je n'étais pas très chaud au début, j'ai essayé de me faire oublier, mais on m'a recontacté et les pressions se sont intensifiées. Ma situation en tant que créateur de cabinet d'enquête n'était pas très bonne. On pouvait me mettre à la rue. J'ai fini par accepter, sachant que j'étais placé sur écoutes. Les cibles ? 2 gros cabinets d'IE installés à Paris et un troisième, situé à Lyon. Celui-là, je n'ai pas eu le temps de connaître son identité exacte. Quoiqu'il en soit, l'appât, c'était l'accès gratuit à des données confidentielles : relevés d'appels téléphoniques...listings bancaires...extrait de casier judiciaire...fichier des cartes grises...notes blanches...

Entretien avec
Patrick Baptendier
Auteur de
(*) « Allez-y. On vous couvre.
Un barbouze au service de
l'Etat »
(Editions du Panama)



Que représente ce type d'accès pour un cabinet privé ?

C'est un énorme avantage concurrentiel. On gagne du temps. Et on acquiert des renseignements déjà validés par les autorités. C'est du plus plus, immédiatement exploitable. La première fois, mes interlocuteurs privés ont été très contents quand je suis arrivé avec ma doc et ma synthèse, 2 jours à peine après avoir lancé la recherche. Ils ne m'ont pas demandé comment j'avais fait pour être si efficace. Peut-être auraient-ils dû se poser des questions.

Comment vous a-t-on présenté ces opérations d'infiltration, pour les justifier ?

On m'a dit que je participais à la défense des intérêts de l'Etat. Dans un cas, c'était la protection du patrimoine économique français contre les méchants Anglo-saxons qui viennent espionner nos entreprises de pointe. Dans l'autre, il s'agissait de surveiller un ancien de la DST, souvent présent sur les plateaux télé et amené, paraît-il à détailler ses exploits devant les grands patrons. Ca énervait, m'a-t-on expliqué. Est-ce la seule raison ? Je ne suis pas sûr. Certaines orientations m'ont été données au moment même où l'affaire EADS-Clearstream prenait son envol...Au passage, je raconte comment on m'a demandé des infos négatives sur Nicolas Sarkozy, alors en guerre ouverte avec Dominique de Villepin.

De quelles protections étiez-vous censé disposer ?

On m'avait garanti une protection contre les écoutes clandestines. Ce qui laisse entendre que le service m'employant réalisait un gros volume d'interceptions. On m'avait aussi promis un minimum de garanties en cas de complication judiciaire.

Quels renseignements avez-vous fourni ?

J'ai aidé à reconstituer l'organigramme des cabinets concernés. J'ai identifié les collaborateurs que je connaissais. J'ai donné des numéros de téléphone. J'avais un petit cahier sur lequel je consignais mes renseignements. Mon interlocuteur avait lui aussi un petit cahier à spirale. On se voyait souvent au bar du Novotel, ave-

nue de Grenelle, et on se téléphonait plusieurs fois par semaine. Il se déclarait très satisfait de mes éclairages.

Votre version des faits a-t-elle été homologuée durant l'instruction de votre dossier ?

Pas vraiment, non. Il y a des relevés d'écoutes très parlants, dont je compte me servir lors de mon procès. Mais les fonctionnaires amenés à déposer sur PV ont fourni d'autres explications. De type : « Il nous arrive de rémunérer nos informateurs au moyen d'espèces sonnantes et trébuchantes, mais jamais au grand jamais nous ne leur fournissons le moindre renseignement extrait du fichier STIC ou des archives protégées par le secret-défense ? Impensable ! Ce serait commettre de graves irrégularités pénales. » La Justice n'est pas allée plus loin. Pour ce qui est des cabinets d'IE avec lesquels je traitais, aucun responsable n'a fait l'objet de poursuites.

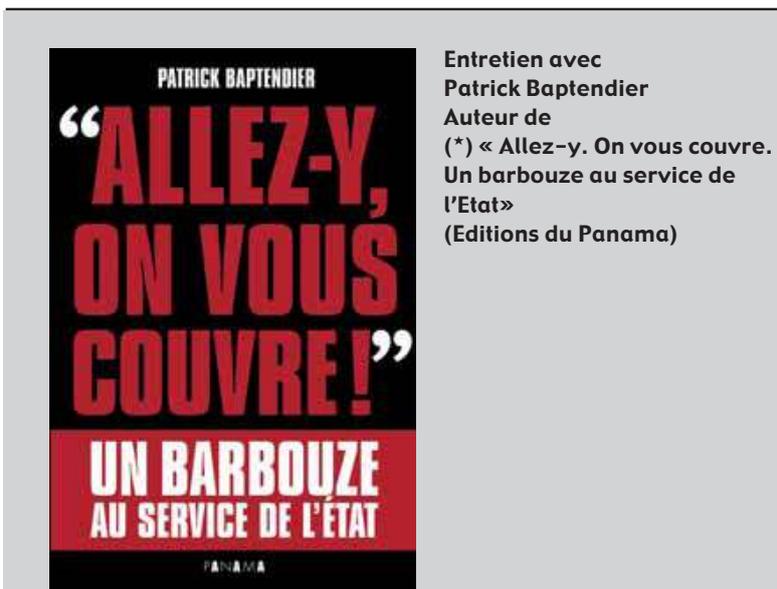
Dans votre dossier, plusieurs gendarmes sont également impliqués. La tricoche serait-elle présente là aussi ? Et pour quelles raisons ?

Effectivement, mon dossier concerne plusieurs collègues gendarmes, sollicités en une seule occasion, et qui sont tombés. Pour eux, c'est dur. Est-ce que les archives officielles sont hermétiques ? Non. Et il faut reconnaître qu'il y a de sérieux problèmes de filtrage. Certains

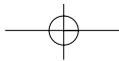
membres du personnel sont des gens amochés en opération. Pour eux, respect. D'autres sont là parce qu'ils ont un laissé entrevoir de gros troubles du comportement : alcoolisme, tripotage d'une plaignante, dérapages colériques...Certains de ces cadres sont très vulnérables. Et on les achète avec trois fois rien. Une promesse de repas au mess, par exemple. Ce qui est minable, si on considère les profits réalisés par les utilisateurs. Plusieurs centaines d'Euros d'un coup.

En quoi ces pratiques différent-elles de la tricoche policière ?

Le mode opératoire n'est pas le même, de ce que je crois comprendre. Les policiers fonctionnent moins à l'affectif. Les tarifs sont affichés. Celui avec qui j'ai travaillé un moment laissait clairement savoir qu'il avait besoin d'argent frais. Et puis il y a le rôle discret des anciens grands patrons de services, reconvertis dans le privé, sans respecter les délais anti-pantouflage, et qui exploitent leur carnet d'adresses professionnel. Leur plus-value est là. Pas ailleurs. Ils ne font pas de travail de terrain et réalisent très peu d'analyses économiques exploitables.

La publication de votre livre a déclenché des remous. Avant ou après sa

Entretien avec
Patrick Baptendier
Auteur de
(*) « Allez-y. On vous couvre.
Un barbouze au service de
l'Etat »
(Editions du Panama)



sortie, avez-vous subi des pressions dissuasives ?

Non. Rien de la part des anciens services officiels avec qui je travaillais. Ce qui me laisse à penser que j'ai été lâché par un patron pas très professionnel et pas très courageux. Certains de ses prédécesseurs m'ont déclaré qu'ils avaient eu à connaître d'affaires similaires et s'étaient arrangés pour protéger leurs sources. Les cabinets d'IE mentionnés dans mon livre ? Plusieurs managers ont dit qu'ils envisageaient de lancer des poursuites, leur réputation étant gravement compromise. Mais rien n'est venu. Et pour cause. Ca les obligeait à discuter la validité des informations recueillies via les écoutes judiciaires. Trop dangereux. Par contre, Madame Parisot, du MEDEF, a engagé des poursuites. Je ne suis pas sûr qu'elle et ses conseils ont bien analysé le problème en termes juridiques.

Vous-même, avez-vous pris des mesures contre-offensives ?

Je me suis adressé à plusieurs des groupes contre lesquels j'avais opéré et je les ai informés de mes missions. Preuves à l'appui. Mon contact administratif m'avait conseillé de passer mes documents à la broyeuse. Je n'en ai rien fait. Ca aurait été une grosse erreur. Pour se défendre, on a intérêt à conserver le maximum de preuves et à tenir au quotidien un journal détaillé des événements. Avec les horaires des rendez-vous, les factures, les synthèses d'appel, les cartes de visite avec empreinte... Je n'ai pas été assez prévoyant sur ce terrain. J'aurais également dû me munir de téléphones jetables, achetés en lot.

Une nécessaire évolution des discours et des pratiques

Pour revenir à l'IE, qu'avez-vous appris sur le fonctionnement des cabinets opérant en France ?

Il ya du pro et du moins pro. Les logiques de confidentialité ne sont pas les mêmes. La firme anglo-saxonne que j'ai côtoyée obéit à des règles de cloisonnement très strictes. Les analystes travaillant sur un même dossier ne sont pas forcément au courant de ce que font leurs collègues. Tel autre gros cabinet français est plutôt laxiste. Tout le monde discute de tout autour de la machine à café. La première fois que je me suis rendu dans la salle d'attente, j'ai écouté et appris plein de choses sur une opération d'exfiltration menée en Algérie. C'est un tout autre climat, plus proche du mess de sous-officiers que du cabinet de conseil.

Et les jeunes diplômés en IE, que valent-ils ?

Ceux que j'ai croisés, je considère qu'ils manquent cruellement de réalisme. Une bonne partie de leur formation met l'accent sur l'éthique et survalorise les sources ouvertes. C'est très bien. Mais dans la réalité, une fois que l'on a tapoté Sociétés.com, qu'est-ce qu'on obtient ? Où on va ? Certains intervenants dans les formations spécialisées tiennent un double discours. Entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font, il y a un gouffre. Ceux-là se reconnaîtront, je les désigne nommément dans mon livre.

Comment faire évoluer le secteur, alors ?

Il faut fournir aux agents privés de

recherche des garanties institutionnelles en matière d'accès à l'information administrative. Tant qu'on laisse ce domaine à l'appréciation discrétionnaire de tel ou tel officiel, qui va être tenté de monnayer des renseignements pour faire avancer sa carrière ou pour obtenir des avantages pécuniaires, on aura des problèmes de corruption. Tout le reste, c'est du paluchage. En parallèle, il faut resserrer le contrôle parlementaire et judiciaire sur les services de renseignement. Les organismes d'Etat bénéficient d'une autonomie beaucoup trop vaste. En cas de dérapage, les fonctionnaires indécents doivent répondre de leurs actes.

Propos recueillis par Jérôme Marchand

©Jérôme Marchand / Veille Magazine

